

A l'attention de tous les parents d'élèves, lycéens et étudiants,

Mesdames, Messieurs,

A partir de **la rentrée de septembre 2024**, deux évolutions majeures concernent le service de Restauration du lycée :

- L'inscription à la demi-pension obéira au système « à la prestation », là où l'inscription au forfait était la règle jusqu'ici (Décision du Conseil d'administration du 02/07/2024). Cela vous permettra d'avoir une facturation au plus près des repas consommés ;
- Dans un objectif de réduction du gaspillage alimentaire, nous mettons en œuvre la réservation des repas.

PRESTATION : tous les élèves peuvent prendre leurs repas au restaurant scolaire **les jours qu'ils souhaitent (1 ou plusieurs repas par semaine)** à condition d'avoir chargé **au préalable** leur carte d'un montant correspondant au nombre de repas souhaité.

RESERVATION : Le principe est simple, tout repas pris devra être, au préalable, réservé.

La réservation se fera par le biais de l'application **ALISE Arc-en-self** accessible soit depuis un ordinateur (lien sur le site internet du lycée) soit depuis un smartphone. Lors de la création du compte (première connexion), il est impératif que l'adresse mail renseignée corresponde strictement à celle indiquée dans le dossier d'inscription. **La réservation peut s'effectuer jusqu'à 60 jours à l'avance. Pour une gestion optimale du service restauration nous vous demandons d'anticiper au maximum la réservation des repas (les commandes de denrées nécessitent un délai). Il sera cependant toujours possible de réserver ou annuler une réservation jusqu'à 09h00 du matin pour le repas du jour même.**

Aussi, comme il est cuisiné, tout repas réservé sera facturé. Par exemple, si un élève quitte l'établissement dans la matinée, **la réservation d'un repas non annulée avant 09h00 sera facturée même si le repas n'est pas consommé.**

Par ailleurs, pour pouvoir réserver, il est impératif de disposer du crédit correspondant sur votre compte **ALISE Arc-en-self**.

De plus, le badge **ALISE** reste obligatoire pour le passage au self et l'obtention d'un plateau.

Bien évidemment, en début d'année nous serons très conciliants et bienveillants par rapport à ce nouveau fonctionnement, qui nous le savons, représente une contrainte pour les usagers, mais qui, à terme, devrait nous faire économiser tous les repas produits inutilement et par conséquent, améliorer la qualité des repas proposés aux élèves.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des différentes situations qui pourraient se produire ; ce document sera largement expliqué aux élèves en début d'année.

En espérant que vous serez sensibles à notre nouvelle approche éco-responsable, et en souhaitant une très bonne rentrée à vos enfants,

Bien cordialement

PRINCIPE DE L'UTILISATION DU SYSTEME ALISE Arc-En-Self POUR LE PASSAGE AU SELF

Je télécharge l'application ALISE ARC EN SELF

Ou

je me connecte depuis un ordinateur (voir site du lycée : <https://www.lycee-ronarch-brest.ac-rennes.fr/> - Rubrique vie au lycée – Restauration lien «ALISE »)



A. UTILISATION NORMALE :

J'ai réservé mon repas, la veille ou plusieurs jours avant, sur l'application ALISE Arc EN SELF

Je passe mon badge au distributeur de plateaux qui m'en délivre un

B. J'AI OUBLIE MON BADGE :

1. Je prends un ticket au service de gestion

- Maximum 2 fois par semaine
- Ticket à retirer au service gestion

2. J'ai déjà pris 2 fois un ticket dans la semaine

- Je passe en fin de service (en cas de perte, achat d'un nouveau badge au service gestion)

C. JE N'AI PAS RESERVE MON REPAS AVANT 09H00 :

- Je passe à la fin du service

D. JE N'AI PAS RESERVE ET MON SOLDE EST INSUFFISANT :

- Je passe à la fin du service
- J'approvisionne mon compte au plus vite
 - ✓ via l'application **ALISE Arc –en-Self**
 - ✓ via le site internet du lycée Amiral Ronarc'h
 - ✓ en espèces ou par chèque au service gestion